

## Ville de Quimper Projet d'aménagement du secteur de l'Eau Blanche

### PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

#### Synthèse des observations et propositions du public

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le projet d'aménagement déposé par Quimper Bretagne Occidentale pour le secteur de l'Eau-Blanche a fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE).

A son issue, l'autorité compétente pour prendre la décision (en l'espèce la maire au nom de la commune) rend publique la synthèse des observations et propositions formulées par les participants à la PPVE.

#### Rappel des étapes de la procédure et modalités de publicité mises en œuvre

Par décision du 29 mars 2023, madame la Maire a prononcé l'ouverture et l'organisation de la PPVE pour le projet d'aménagement du secteur de l'Eau-Blanche.

La participation du public s'est déroulée du 2 mai au 6 juin 2023 inclus. Le public a été informé de ladite procédure par un avis diffusé, conformément aux dispositions de l'article L.123-19 II. du code de l'environnement, 15 jours avant l'ouverture de la participation.

Cet avis est paru dans deux journaux officiels (Ouest-France et le Télégramme) le vendredi 14 avril.

Ce même avis a été publié sur le site internet de la ville de Quimper à cette même date.

Des panneaux ont également été installés sur le site du projet d'aménagement par les services de la voirie le 14 avril également. L'affichage a été réalisé en mairie centre, ainsi que dans le bâtiment administratif de la rue de la Providence le même jour.

Le dossier composant la PPVE a été mis à disposition du public à compter du 2 mai et pendant toute la durée de la procédure.

Ces formalités de publicité sont reproduites ci-dessous.

Judiciaires et légales

Retrovotre tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraldesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : Médiateur, tél. 02 99 20 42 00 - Fax : 0 830 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@mediator.fr - Internet : www.mediator.fr

Avis de marchés publics Procédure adaptée Marchés inférieurs à 90 000 € HT

1° Objet : Procédure adaptée : Demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau Blanche. Modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Commune de Taulé

Construction d'une maison médicale

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur : Maire non complet de l'acheteur : commune de Taulé, 29670 Taulé. Type de numéro d'identification : SIRET : 202942975 00013.

Justice

Tout argument ne peut pas être interprété

En fournissant des arguments dans un procès, il n'est pas toujours admis de prendre son adversaire au mot et de retourner contre lui son argument. Par exemple, celui qui utilise un argument de procédure pour se défendre ne reconnaît pas pour autant qu'il aurait tort du fond, vient de juger la Cour de cassation.

Bon à savoir

Les sigles de l'urbanisme

- ABF : Architecture des bâtiments de France
AFR : Association foncière de remembrement
AFUL : Association foncière urbaine
APL : Aide personnalisée au logement
BOAMP : Bulletin officiel des annonces de marchés publics
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CC : cartes communales
CLH : commission locale de l'habitat
COS : Coefficient d'occupation des sols
CU : Certificat d'urbanisme
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer.
DGE : Délégation globale d'équipement
DIA : Déclaration d'intention d'acheter
DPU : Droit de préemption urbaine
DSU : Délégation d'utilité publique
HLM : Habitat à loyer modéré
LDF : Lot d'orientation foncier
PALUDOS : Prime à l'amélioration des logements à usage localitif et d'occupation sociale
PLD : Plan local de densité
PLU : Programme local de l'habitat
PLU : Plan local d'urbanisme
PDS : Plan d'occupation des sols
RNU : Règlement national d'urbanisme
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SHOR : Surface hors-œuvre brute
SHON : Surface hors-œuvre nette
SRU : Solidarité et renouvellements urbains
TFB : Taxe sur le foncier bâti
TFN : Taxe sur le foncier non bâti
TLC : Taxe locale d'équipement
ZA : Zone d'activités
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZAPPAL : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZUS : Zone urbaine sensible

Marchés publics Procédure adaptée

Commune de Plouzévé

Projet d'extension du pôle médical, Bervern, rue de Saint-Pol

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE AVEC NÉGOCIATION

1° Objet : Procédure adaptée : Demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau Blanche. Modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Vie des sociétés

meurt des mandats, cotation des actions, déclarations pour formation, mise en œuvre de la procédure, présentation des offres, 15 mai 2023, heures locales : 17 h 00.

APPROJURIS

Société TRO-COAT JLV
Société à responsabilité limitée
Société par actions simplifiée
Société anonyme
Société en commandite

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONVOCATION

Mémes et MMs les Adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 22 avril 2023 à 11 h 00, au siège de l'association :

AVIS DE CONVOCATION

Mémes et MMs les Adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 13 mai 2023 à 10 h 00, au siège de l'association :

Logo PAC DE QUIMPER-CORNOUAILLE
4 logements individuels, Lotissement Les Cédres, Trégunc
PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'acheteur qui passe le marché : Correspondant : Gérald Le Goff
Nom de l'acheteur : Opac de Quimper-Cornouaille
Informations de contact : 85, rue de Kergallin, 29334 Quimper cedex, téléphone : 02 98 50 40 00, télécopieur : 02 98 50 40 01

Autres légales

À CÉDER SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE de la SAS DU BLAVET
Fonds de commerce de restauration, objet de boisson, 11 place de la République, 29700 Pont-Croix.

Notre publication adhère à A R E P
Le présent journal est un journal de presse écrite. Les renseignements qu'il contient ne constituent ni conseil ni avis de l'éditeur.

Autres légales

À CÉDER SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE de la SAS DU BLAVET
Fonds de commerce de restauration, objet de boisson, 11 place de la République, 29700 Pont-Croix.

Notre publication adhère à A R E P
Le présent journal est un journal de presse écrite. Les renseignements qu'il contient ne constituent ni conseil ni avis de l'éditeur.

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE
Baux-Livres - Maison décoration - Tourisme - Histoire
Culinaire - Loisirs créatifs - Pratique - Nature - Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Aviss administratifs

Commune de Plouzévé

Modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-023 du 6 mars 2023, M. le Maire de la Commune a décidé d'instituer le Droit de préemption urbain national sur les parcelles objet de la réhabilitation du Centre des Services de l'Équipement et de l'Énergie.

AVIS

Par arrêté municipal n° 2023-019 en date du 17 mars 2023, M. le Maire de la Commune a décidé de modifier le règlement de l'Association pour le Développement de l'Énergie et de l'Équipement de la Région de l'Anjou (ADEER).

Demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau Blanche

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Une participation du public par voie électronique est organisée par la Commune de Plouzévé pour la consultation des documents relatifs à la demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau Blanche, au titre de la loi n° 2023-1033 relative à la simplification.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse



**ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE**

VILLE DE BÉNODET

**MARCHÉ DE TRAVAU**

**Section 1 : Identification de l'acheteur.**  
Mairie de Bénodet, place Général-de-Gaulle, 29950 Bénodet.  
SIRET : 212 900 062 0010.  
Groupement de commandes : non.  
**Section 2 : communication.**  
Moyen d'accès aux documents de la consultation :  
Lien vers les documents de la consultation : [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
Identifiant interne de la consultation : T.2023-01-01.  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.  
Cf. règlement de consultation.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Contact : M. le Maire, mairie de Bénodet.  
E-mail : [marches@benodet.fr](mailto:marches@benodet.fr)  
**Section 3 : procédure.**  
Type de procédure : procédure adaptée.  
Conditions de participation : se référer au règlement de la consultation.  
Réponse par voie électronique sur [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heure limites de réception des plis : **Jeudi 15/05/2023 à 11 h.**  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Section 4 : identification du marché.**  
Intitulé du marché : **construction de deux courts de padels couverts à Bénodet.**  
Type de marché : travaux.  
Description succincte des travaux : construction de deux courts de padels couverts à Bénodet.  
Lieu principal d'exécution du marché : Bénodet.  
Durée d'exécution du marché : 1 mois de préparation et 8 mois de travail.  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

**Section 5 : lots.**  
Le marché comporte deux lots :  
Lot 1 : VRD.  
Lot 2 : bâtiment.  
(Cf. détail des travaux dans le règlement de la consultation et le CCAPI).  
**Section 6 : informations complémentaires.**  
Visite non obligatoire - recommandée.  
Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur la plateforme [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
Toutes les réponses seront transmises en version électronique sur la plateforme [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
Procédure de recours :  
- Instance chargée de recours : tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte, 35000 Rennes).  
- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : mairie de Bénodet, place Général-de-Gaulle, 29950 Bénodet.

**Avis - Attributions de marchés**

COMMUNE DE LOCTUDY

**AVIS D'ATTRIBUTION**

**Concession d'aménagement de l'ilot Codex**

1. **Autorité concédante** : commune de Loctudy, place des Anciens-Combattants, 29750 Loctudy, tél. 02 98 87 40 02.
2. **Objet de la consultation** : concession d'aménagement pour la réalisation de l'Ilot Codex.
3. **Attribution** :  
3.1) Date d'attribution :  
Date de délibération d'attribution : 15/02/2023.  
3.2) Information sur les offres : nombre d'offres reçues, 3.  
3.3) Nom et adresse du concessionnaire : SEMBREIZH, 13, rue du Cloz-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné.  
3.4) Valeur totale de la concession : 651 700 € HT.
4. **Renseignements complémentaires** :  
4.1) Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, 35044 Rennes cedex.  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. 02 23 21 28 28. Télécopie 02 99 63 56 84.  
4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, 35044 Rennes cedex. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. 02 23 21 28 28, télécopie 02 99 63 56 84.  
4.3) **Date d'envoi de l'avis d'attribution** : 12/04/2023.

BREST MÉTROPOLE

**AVIS D'ATTRIBUTION**

**Maintenance des moyens de secours des équipements de fermeture et de sécurisation des locaux**

RELANCE LOT 1 : vérifications réglementaires et maintenances des systèmes d'extinction incendie (extincteurs, RIA, colonnes sèches et installations assimilées (toutes marques) dans divers bâtiments.  
Cet accord-cadre sur appel d'offres ouvert est passé en application des articles R.2124-1 à R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 et L.2112-4 à L.2112-7 du Code de la commande publique.

**Section 1 : pouvoir adjudicateur.**  
Nom et adresse : Brest métropole, 24, rue Coat-ar-Gueven, CS 73826, F-29238 Brest cedex 02, tél. (+33) 2 98 33 54 11, fax (+33) 2 98 33 54 15. Code NUTS : FRH02.  
Courriel : [marches@brest-metropole.fr](mailto:marches@brest-metropole.fr)  
Adresses internet : <https://www.brest.fr>  
Adresse principale : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/>  
Type de pouvoir adjudicateur : organisme de droit public.  
Activité principale : services généraux des administrations publiques.  
**Section 2 : objet.**  
Étendue de l'accord-cadre :  
Intitulé : maintenance des moyens de secours, des équipements de fermeture et de sécurisation des locaux - territoire de Brest métropole.  
Description succincte : la présente consultation concerne des prestations de maintenance des moyens de secours, des équipements de fermeture et de sécurisation des locaux présents sur l'ensemble du patrimoine bâti de Brest métropole, de la Ville de Loctudy, du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Brest et de la SPL "Les Ateliers des Capucins". La consultation est passée dans le cadre du groupement de commandes permanent lié aux besoins récurrents.  
Lieu d'exécution : Code NUTS : FRH02.  
Lieu principal d'exécution : territoire de Brest métropole.  
Critères d'attribution : valeur technique, pondération 60 % ; prix des prestations, pondération 40 %.  
Information sur les offres : aucune option.  
Information sur les fonds de l'Union européenne : les contrats ne s'inscrivent pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.  
Information sur les lots : l'accord-cadre n'est pas divisé en lots.

**Section 3 : procédure.**  
Type de procédure : ouverte.  
Enchère électronique : non.  
Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : l'accord-cadre est couvert par l'accord sur les marchés publics.  
Publication annuelle concernant le même marché : date de parution de l'avis initial : 02/01/2023.  
**Section 4 : attribution.**  
Accord-cadre n° BM-2022-0394 et VDB-2022-1207.  
Lot 1 : vérifications réglementaires et maintenances des systèmes d'extinction incendie : extincteurs, RIA, colonnes sèches et installations assimilées (toutes marques) dans divers bâtiments.  
Date de conclusion de l'accord-cadre : 07/04/2023.  
Informations sur les offres : 3 offres reçues.  
Nom et adresse du titulaire : ASL, zone de Kergero, 29270 Carhaix-Plouguez.  
Informations sur le montant de l'accord-cadre du lot (hors TVA) : 19 955 € HT pour la maintenance MS et 287 851,80 € HT pour les prestations hors maintenance.  
Le titulaire est une PME : non.  
Sous-traitance : non.  
**Section 5 : renseignements complémentaires.**  
Informations complémentaires :  
Modalités de consultation des pièces du marché : sur rendez-vous pris auprès de la Division de la commande publique (tél. 02 98 33 54 11), Brest métropole, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, F-35044 Rennes cedex, tél. (+33) 2 23 21 28 28, télécopieur (+33) 2 99 63 56 84, Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
**Date d'envoi du présent avis** : 12/04/2023.

**Ventes judiciaires**

AVOCATS DU PONANT, M<sup>e</sup> Julie FAGE, 9, rue Alain-Fourrier BP 11058, 29210 BREST cedex 1, tél. 02 98 44 33 53

**AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**le mardi 16 mai 2023, à 14 h**

Par devant Mme le Juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de Brest, annexe Quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest.  
À la requête de la caisse de Crédit Mutuel de Carhaix, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Brest sous le n° 304 465 594, dont le siège social est 12, rue des Martyrs, 29270 Carhaix-Plouguez, agissant seul et diligemment de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.  
Ayant pour avocats la SCP Avocats du Ponant, inscrite au barreau de Brest, dont le siège est à Brest (29200), 9, rue Alain-Fourrier, représentée par M<sup>e</sup> Julie Fage, avocat.

EN LA COMMUNE DE MOTREFF (29270)  
Port de Carhaix - Département du Finistère

- Cadastre :  
- Section A numéro 5, 3, Port de Carhaix, pour une contenance de 14 a 9 ca.  
- Section A numéro 7, Port de Carhaix, pour une contenance de 2 a 61 ca.  
- Section A numéro 11, 294, Port de Carhaix, pour une contenance de 8 a 29 ca.  
- Section A numéro 12, Port de Carhaix, pour une contenance de 68 a 4 ca.  
- Section A numéro 789, Port de Carhaix, pour une contenance de 1 a 48 ca.  
- Section A numéro 790, Port de Carhaix, pour une contenance de 89 ca.  
- Section A numéro 860, Catelemer, pour une contenance de 27 a 66 ca.  
Soit une contenance totale de 1 ha 23 a 5 ca.  
Consistant en

un ensemble immobilier à usage d'habitation et de restaurant comprenant  
- Au rez-de-chaussée haut de la partie auberge : une entrée, accueil, une salle de pause, une salle à manger.  
- Au rez-de-chaussée de la partie auberge : une salle à manger, un bar, un office, une buanderie, pièce de plonge, cuisine, local frigo, une réserve.  
- Au 1<sup>er</sup> étage de l'auberge : quatre chambres, une salle de bains, une salle d'eau, un séjour salon, une cuisine, wc et rangement.  
- Au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne maison : un appartement composé de trois chambres, une cuisine, et wc.  
- Au sous-sol : une cave à vin, une salle de réunion, wc.  
DPE : C, GES : B  
L'immeuble est occupé.  
La visite aura lieu sur place vendredi 5 mai, à 15 h, en présence de la SELARL ActJuris, huissiers de justice à Brest.

**MISE A PRIX : 90 000 €**  
Enchères de 2000 € uniquement par ministère d'avocat au barreau de Brest.  
Frais en sus à la charge de l'adjudicataire.  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté : au greffe du juge de l'exécution de la tribunal judiciaire de Brest, annexe Quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest, ou au cabinet Avocats du Ponant (pour informations sauf mercredi après-midi, au 02 98 44 33 53).

BREST, le 31 mars 2023  
Pour annonce légale

**Marchés publics - Procédure formalisée**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME

**MARCHÉ DE SERVICES**

1. **Identification de l'organisme qui passe le marché** : Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, ZA de Kerdarvez, BP 25, 29160 Crozon, tél. 02 98 27 24 76.  
Mail : [contact@comcom-crozon.bzh](mailto:contact@comcom-crozon.bzh)  
Pouvoir adjudicateur : M. le Président de la Communauté de communes.
2. **Objet** : accord-cadre de prestations de services liées à l'exploitation des déchèteries.  
Code NUTS : FRH02, CPV : 90500000.
3. **Mode de passation choisi** : marché de prestation de service passé en appel d'offres ouvert.
4. **Forme du marché** : accord-cadre.
5. **Division en lots** : la présente consultation est composée de 10 lots :  
Lot 1 : location de benne, évacuation et valorisation des ferrailles.  
Lot 2 : location de benne, évacuation et valorisation des encombrants.  
Lot 3 : location d'une benne, évacuation des inérialtes (Rosnoën).  
Lot 4 : location de benne, évacuation et valorisation des cartons.  
Lot 5 : location d'une benne (Rosnoën), évacuation et traitement du bois.  
Lot 6 : chargement, évacuation et traitement des refus de criblage issu du compost de déchets verts.  
Lot 7 : location des contenants, évacuation et traitement déchets diffus spécifiques hors ECODDS.  
Lot 8 : location des contenants, évacuation et traitement des batteries.  
Lot 9 : location des contenants évacuation et traitement des plaques de plâtre.  
Lot 10 : location d'une benne, évacuation et traitement des gravats (Rosnoën).
6. **Quantités** : les quantités sont définies au règlement de consultation.
7. **Variants et option** : sans objet.
8. **Délai et durée d'exécution** : les prestations débiteront à compter du 01/07/2023.  
Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (maximum 4 ans).
9. **Délai de validité des offres** : 120 jours.
10. **Conditions relatives au marché** : cf. DCE.
11. **Critères de classement des offres** : prix total de la prestation, 40 % ; qualité technique de l'offre jugée sur le mémoire technique, 30 % ; performance en matière de protection de l'environnement (valorisation, recyclage...) 20 % ; développement durable (transport/envoie, insertion sociale) et démarche QSSÉ (certifications ISO 9001, 14001, 45001 et OHSAS 18001) 10 %.
12. **Modalités d'obtention du dossier de consultation** : les dossiers sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <http://www.bretagne-marchespublics.com> ou transmis par la collectivité aux candidats qui en feront la demande par mail à l'adresse [contact@comcom-crozon.bzh](mailto:contact@comcom-crozon.bzh).
13. **Date limite de réception des offres** : 25/05/2023 à 12 h.
14. **Conditions de remise des offres** : les candidats doivent remettre impérativement le pli comportant les renseignements et documents constituant leur offre par voie électronique sur la plateforme <http://www.bretagne-marchespublics.com>, avant la date et l'heure de remise des offres.
15. **Renseignements complémentaires** : services déchets, Mme Virginie Rouillard, [contact@comcom-crozon.bzh](mailto:contact@comcom-crozon.bzh).
16. **Instance chargée des procédures de recours** : greffe du tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes, téléphone 02 23 21 28 28, télécopieur 02 99 63 56 84, Courrier électronique (e-mail) : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr).
17. **Date d'envoi de l'avis à la publication** : 06/04/2023.

**Avis administratifs**

**AVIS DE PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**  
**Demande de permis d'aménager - Secteur de l'Eau Blanche**

Une participation du public par voie électronique est organisée du 02/05/2023 au 06/06/2023 inclus concernant la demande de permis d'aménager déposée le 02/02/2023 par Quimper Bretagne Occidentale pour l'aménagement du secteur de l'Eau Blanche à Quimper.  
Cette demande de permis d'aménager (PA n° 0292323000001) porte sur des parcelles cadastrées de la section AV (secteur de l'Eau Blanche, rue Olivier-de-Serres) à Quimper.  
Le responsable de ce projet est la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, représentée par Mme Isabelle Assif (44, place Saint-Corentin, tél. 02 98 98 89 89).  
Le dossier mis à la consultation du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend :  
- une note de présentation du dossier mis à la consultation ;  
- les pièces composant le dossier de permis d'aménager ;  
- les avis obligatoires dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager ;  
- l'étude d'impact ;  
- l'avis ou l'absence d'observations de l'autorité environnementale ;  
- l'avis ou l'absence d'observations des collectivités et groupements intéressés ;  
- la décision de la mairie d'ouvrir la participation du public par voie électronique.  
Pendant toute la durée de la participation, le dossier mis à la disposition du public sera consultable via le site internet de la commune de Quimper (<https://www.quimper.bzh/957-avis-d-enquete-publique.htm>) ou directement via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eau-blanche>.  
Pendant toute la durée de la participation, le dossier peut être consulté par courrier. Pour ce faire, la demande doit être effectuée auprès du service urbanisme de la ville de Quimper soit par mail ([accueil.urbanisme@quimper.bzh](mailto:accueil.urbanisme@quimper.bzh)), soit par tél. 02 98 98 89 86 pour convenir d'un rendez-vous, au plus tard le 4<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. Les documents sont mis à disposition du demandeur au service urbanisme de la ville de Quimper, 49, rue de la Providence, aux heures qui lui seront indiquées au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le 2<sup>e</sup> jour ouvré suivant celui de sa demande.  
Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation soit sur le registre dématérialisé prévu à cet effet sur le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eau-blanche> soit à l'adresse suivante : [projet-eau-blanche@quimper.bzh](mailto:projet-eau-blanche@quimper.bzh).  
Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la participation à l'adresse internet susmentionnée.  
Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le 06/06/2023 ne sont pas prises en considération.  
Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [accueil.urbanisme@quimper.bzh](mailto:accueil.urbanisme@quimper.bzh).  
À l'expiration du délai de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera redigée par l'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet et adressée au maître d'ouvrage. Ce dernier communiquera une réponse au maire.  
Au terme de cette procédure, l'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet, à savoir le maire de la commune de Quimper, se prononcera par arrêté sur la demande de permis d'aménager.  
Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la décision de la mairie de Quimper seront consultables sur le site internet de la ville de Quimper (<https://www.quimper.bzh/957-avis-d-enquete-publique>) pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

**Le Télégramme** Vous souhaitez recevoir **Le Télégramme** chaque jour à domicile ?

**Contactez-nous !**

**N°Cristal 0 969 360 529**  
APPEL NON SURTAXE

Livraison à domicile gratuite    Chez vous avant 7 h 9 h le dimanche    Des suppléments hebdo

## Parutions sur le site internet ville

quimper.bzh/95/-avis-d-enquete-publique.htm#idtr\_957

Accueil Construction et urb... Blog sur le droit de... Codes - Légifrance 192.168.99.76/?eaf... Affaires devant les... Street-Art à Bayonn... Le blog juridique d...

Jumelages  
Agglomération et intercommunalité  
Médiateur de la Ville  
**Participation du public / Enquêtes publiques**  
Autorisation d'occupation du domaine public  
Avis de l'Autorité environnementale  
Accès aux documents administratifs  
Réseau de téléphonie mobile

**Capture site internet ville - 14 avril 2023**

### Demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau-Blanche – PPVE du 2 mai au 6 juin 2023

Une participation du public par voie électronique est organisée du 2 mai 2023 au 6 juin 2023 inclus concernant la demande de permis d'aménager déposée, le 2 février 2023, par Quimper Bretagne Occidentale pour l'aménagement du secteur de l'Eau-Blanche à Quimper.

- [Décision de la participation du public par voie électronique pour une demande de permis d'aménager](#) 
- [Avis de participation du public par voie électronique](#) 




Construction et urb... blog sur le droit de... Codes - Légifrance 192.168.99.76/?eaf... Affaires devant les... Street-Art à Bayonn... Le blog juridique d...

Agglomération et intercommunalité  
Médiateur de la Ville  
**Participation du public / Enquêtes publiques**  
Autorisation d'occupation du domaine public  
Avis de l'Autorité environnementale  
Accès aux documents administratifs  
Réseau de téléphonie mobile

**Capture écran site internet ville - 27 avril 2023**

### Demande de permis d'aménager, secteur de l'Eau-Blanche – PPVE du 2 mai au 6 juin 2023

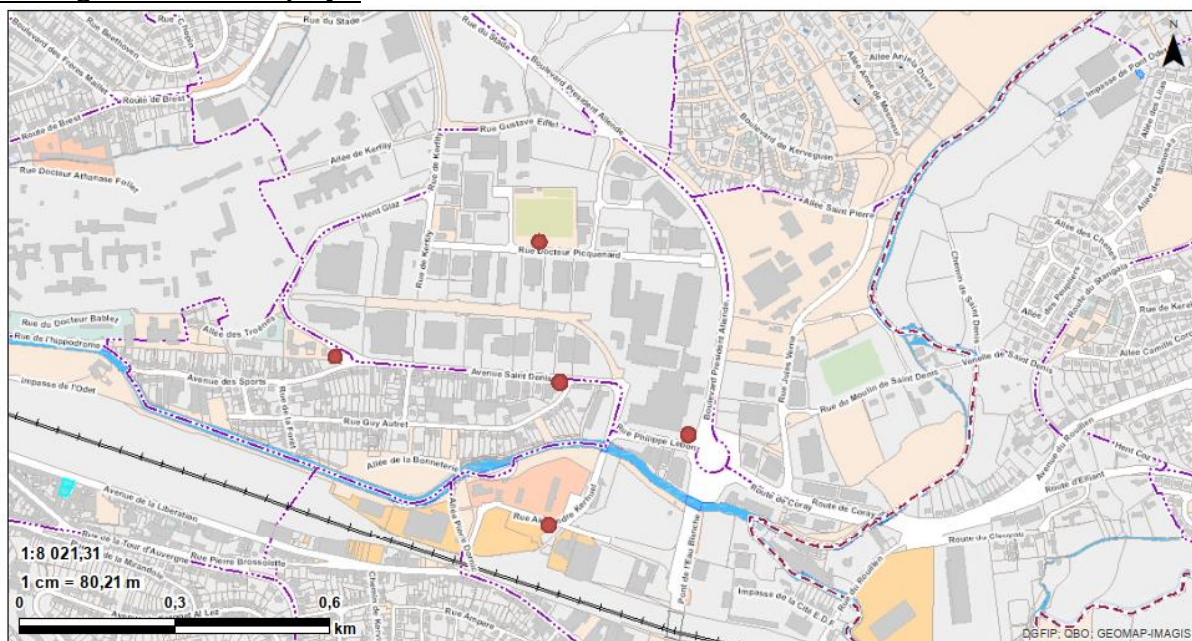
Une participation du public par voie électronique est organisée du 2 mai 2023 au 6 juin 2023 inclus concernant la demande de permis d'aménager déposée, le 2 février 2023, par Quimper Bretagne Occidentale pour l'aménagement du secteur de l'Eau-Blanche à Quimper.

- [Décision de la participation du public par voie électronique pour une demande de permis d'aménager](#) 
- [Avis de participation du public par voie électronique](#) 
- [Le dossier et le registre dématérialisé pour déposer vos observations et propositions sont disponibles du 2 mai au 6 juin 2023 ici](#) 

Archivées



## Affichages sur le site du projet



Affichage angle rue du Docteur Picquenard et rue du Stade de Kerhuél - 14 avril 2023





Affichage angle avenue des Sports et  
avenue Saint-Denis - 14 avril 2023



Affichage avenue Saint-Denis - 14 avril 2023



Affichage rue Alexandre Kerhuel - 14 avril 2023



Affiché rue Philippe Lebon - 14 avril 2023

OBSERVATION/PROPOSITION N°1

De : Lise

Déposée le : 02/05/2023 à 11H03 sur le registre électronique

*Bonjour, Il est très étonnant que le courrier de l'autorité environnemental soit sans observation pour la seule raison que la MRAE n'a pas eu le temps d'étudier le dossier. La procédure auprès de cette autorité n'a donc aucun intérêt à mon sens. J'aimerais que le projet soit plus respectueux de l'environnement et le plus boisé possible. Les grands parkings et la ville aménagée pour les voitures n'est pas la ville du futur.*

Réponse de la ville de Quimper : Conformément aux dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale dispose d'un délai de deux mois, après envoi du dossier de demande d'autorisation et de l'étude d'impact, pour formuler son avis. A défaut de réponse dans ce délai, elle rend « *une information relative à l'absence d'observations émises dans le délai* ». Le code prévoit donc bien un mécanisme d'avis tacite, similaire à ce qu'il peut exister en droit de l'urbanisme.

Réponse du maître d'ouvrage – mail du 13 juin 2023 : Outre la question du délai d'instruction de la DREAL régi par un cadre réglementaire, le projet de l'Eau Blanche s'inscrit sur une friche urbaine et permet de mettre en œuvre la dépollution de ces sols en vue d'accueillir de nouveaux programmes et de réduire les surfaces aujourd'hui imperméabilisées. Les berges renaturées permettront d'offrir une épaisseur à l'Odet, le projet va améliorer la situation en créant des strates herbacées, arbustives et arborées variées.

Les stationnements paysagers et mutualisés avec des activités sportives et/ou évènementielles, permettent l'infiltration des eaux via leurs traitements.

La mise en accessibilité du site pour les cycles et les piétons est priorisée, tout comme l'accès aux berges de l'Odet, loin d'un aménagement dédié exclusivement à la voiture.

Conclusions de la ville de Quimper sur la prise en compte des observations et propositions du public

Au terme de la PPVE, une seule personne a présenté des observations sur le registre dématérialisé, qui n'appelle pas à modifier le projet.

En parallèle, pendant la période d'ouverture de la PPVE, il y a eu 265 visualisations de documents et 443 téléchargements. La pièce la plus téléchargée par les visiteurs du site internet est l'étude d'impact (105 téléchargements).